

Présents : tous

La séance est ouverte à 19h30.

1. Chantier à mettre en route

1.1. Etats des lieux

Il faut faire, au plus tôt, une réunion du groupe « état des lieux » dont Véronique GOEHNER sera la référente.

Il est nécessaire de produire une maquette Excel comportant :

- Nom du club
- Président
- Trésorier
- Secrétaire
- Effectifs
- Encadrement
- Piscine :
 - Quelle piscine ?
 - Quels créneaux horaires ?
- Gravière(s)
- Commissions présentes avec :
 - quels cadres ?
 - quels juges ?
- Quels sont leurs besoins :
 - en encadrant
 - en matériel (avec une priorité à la mutualisation rappelle Michel LAMBINET)

Cet état des lieux permettra une meilleur entre-aide entre club et des demandes de subvention raisonnées.

1.2. Médailles

Un premier compte-rendu sur les médailles a été réalisé par René KOBLER.

Michel affirme qu'il faut soutenir René dans sa démarche au sein des clubs car certaines personnes sont sensibles aux honneurs. D'autant plus, confirme Thomas ANTH que dans le bénévolat, il n'y a pas beaucoup d'occasions de ponctuer des événements.

Laurent MARCOUX fait la constatation que trop peu de médailles sont distribuées.

L'état des lieux des clubs devrait aider René KOBLER dans sa démarche.

1.3. Inventaire

L'inventaire a été démarré par René KOBLER.

Le département possède deux vidéoprojecteurs mais où sont-ils ?

Pour Bernard SCHITTLY, il faut que un des vidéoprojecteurs soit stocké chez Laurent MARCOUX afin que ce matériel soit plus facilement disponible pour les intervenants des cours N4 et MF1.

Il faut également ne pas hésiter à prêter le matériel aux différents clubs.

Marc GUTH propose de mettre en place un suivi du matériel.

1.4. Secourisme

Lors des formations au PSC1, c'est Thomas ANTH qui édite les diplômes afin que les participants à la formation partent avec.

Le prix de cette formation est de 60 €, ce prix nous est plus ou moins imposé. Cependant, on peut inclure dans ce tarif, la location de la salle ainsi que le prix du repas.

Pour Bernard SCHITTLY, il ne faut pas augmenter le tarif mais l'argent recueilli doit permettre l'entretien du matériel.

Pour cette formation, il est mis à disposition des encadrants : 3 embus et 2 ressucians

1.5. Trésorerie

Chaque commission dépend pour ses dépenses du trésorier. Cependant 2 commissions possèdent des comptes à part.

Laurent MARCOUX rappelle que si le CODEP est un organe politique avec une orientation politique et budgétaire, il n'en est pas de même pour les commissions qui sont des organes déconcentrés et qui, par conséquent ne possèdent pas de trésorier. Les commissions ne peuvent donc pas posséder de compte.

Pour la commission Orientation : leur compte permettait de ne pas faire avancer l'argent des déplacements aux nageurs, maintenant on procèdera par virements bancaires.

Pour la Fête de l'image

Depuis des années, le CODEP 67, verse une somme sur un compte de Léo BARKATE que celui-ci rembourse ultérieurement. Cette pratique ancienne allait dans le sens de la simplification, en effet Léo BARKATE effectue de très nombreuses dépenses, régulièrement et il est très difficile pour le trésorier de rembourser une à une les dépenses effectuées.

Pour Bernard SCHITTLY, il faut arrêter le compte et souhaiter que vu son rayonnement, que la fête de l'image soit soutenue la région. De plus, nous lui demanderons, comme aux autres commissions pour l'année en cours, toute dépense supérieure à 300 € doit faire l'objet d'une demande préalable au près du comité du CODEP 67.

Le bureau vote à l'unanimité la suppression de l'avance accordée à la commission audiovisuelle qui se verrait, à compter de 2010, assujettie aux mêmes règles de remboursement de ses frais que les autres commissions.

1.6. Subventions

Michel LAMBINET remarque que seuls 4 clubs ont fait des demandes de subventions au près du CNDS mais ces demandes sont des demandes très conventionnelles. Il faut monter des projets plus ambitieux et mutualiser le matériel qui pourrait être acquis.

L'année prochaine, il faut anticiper, affirme Bernard SCHITTLY, même si l'on ne connaît les items que trois mois avant, afin que les projets soient préparés en réponse à l'état des lieux.

2. Elections régionales.

Le nouveau comité a été laborieusement élu.

Les nouveaux membres du bureau sont :

- Président : C. BERGMANN
- Président adjoint : L. CAILLERE
- Secrétaire : G. CHIRON
- Secrétaire adjoint : C. NOSAL
- Trésorier : G. ROSENBERG
- Trésorier adjoint : Armand TAESCH
- 4 vice-présidents (1 par région)
 - Alsace : J. SPIHLMANN
 - Franche-Comté : S. DAVID
 - Champagne-Ardenne : G. DEPIT
 - Lorraine : P. LECLERC

autres membres :

Louis GUILLAUME
Raymond ERTLE
Véronique BRUNET GASTON
Yves GAERTNER
René KOBLER
Michel LAMBINET
Anne MULLER HIMBER
Pascal SZCZEPANIAK
Marie-Hélène THOMASSIN
Gaby VASSEUR

pour le Comité Directeur
Michel LAMBINET
secrétaire